

# COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE LE RECTORAT ET LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES du jeudi 27 août 2020



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**Présents pour le Rectorat :** SG et DRH

**Présents pour les organisations syndicales :** AD-CFE-CGC, CFTC, CGTR, FO, FSU, SAIPER, SGEN-CFDT, SNALC, SNPTES, SPELC, SUD, UNSA

Le DRH commence cette réunion en annonçant à compter de ce jour la remise en place de l'adresse mail générique de signalement de problèmes relatifs au protocole sanitaire ([signalement.risquesanitaire@ac-reunion.fr](mailto:signalement.risquesanitaire@ac-reunion.fr)). Par ailleurs, la réouverture de la cellule d'écoute est également prévue à compter de ce lundi pour répondre aux inquiétudes de certains collègues. La nouvelle version du protocole vient de sortir affichant peu de différences avec le précédent.

D'une manière générale, l'ensemble des OS remarque la grande inquiétude manifestée par de nombreux collègues. Ces derniers font également état d'un manque d'écoute ou bien des consignes pas toujours très claires de la part de leur hiérarchie.

## **Situation actuelle et nouveau protocole :**

Le SG fait état de nombreux signalements, difficultés avec les parents et d'inquiétudes de la part des enseignants. Il relève également certaines difficultés liées aux divergences d'interprétation des consignes qui peuvent être données par les hiérarchies. Le nouveau protocole prévoit donc une extension du port du masque pour tous les enseignants et en toutes circonstances.

13 cas COVID avérés ont été traités à ce jour dans le second degré. C'est l'ARS qui fixe les mesures sanitaires à prendre en fonction de chaque cas en concertation avec le Rectorat, la Préfecture et les communes.

## **EPS et sport scolaire**

Face à une situation pour le moins anarchique concernant les décisions par les communes de fermeture ou de fortes restrictions des installations sportives, le SG nous assure faire le maximum avec la Rectrice pour parvenir à une réouverture la plus rapide possible de tous les espaces sportifs dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire. Nous lui faisons remarquer que la situation devient de plus en plus compliquée dans de nombreux établissements sans possibilité de faire pratiquer la discipline.

## **Dépistage**

Le SG explique que les dépistages sont principalement concentrés par l'ARS au plus près des foyers d'infections. Pas de dépistages massifs car ils seraient contre productifs et impossibles à mettre en place.

## **Professeurs documentalistes**

Le SG va demander aux IVS que des consignes soient apportées en relation avec le protocole sanitaire pour faire face à la spécificité de leurs missions (manipulations d'ordinateurs, livres...).

## **Situation des personnels vulnérables et gardes d'enfants**

Le SG rappelle qu'une grande attention doit être apportée envers les personnels fragiles mais que le devoir de scolariser tous les élèves reste la règle. Il reste en attente d'un cadrage ministériel au sujet des 11 pathologies précédemment reconnues par décret. Si une personne est reconnue vulnérable et que les masques ne sont pas disponibles, le travail à distance est mis en place dans l'attente.

L'ASA n'existe plus pour l'instant et la vulnérabilité se traite par le port du masque même si certains ajustements peuvent s'envisager en cas de contre-indications médicales.

Concernant les problèmes de gardes d'enfants (écoles primaires fermées), une forme de bienveillance doit s'appliquer, le travail à distance reste possible dans certains cas tant que toutes les écoles n'ont pas rouvert.

### **Mise en quatorzaine des personnels**

Le SG précise qu'il s'agit pour le moment d'une situation administrative exceptionnelle autorisant le travail à distance afin d'éviter l'arrêt maladie et par conséquent un jour de carence. Cette situation est cependant susceptible d'évoluer en fonction des nouvelles consignes ministérielles.

### **Protection des personnels**

Les OS font remonter plusieurs cas d'agression de collègues ou bien de cyber harcèlement de la part de certains parents. Le SG explique qu'il a demandé au Préfet un renforcement de la sécurité aux abords des établissements scolaires. La situation reste néanmoins problématique dans certains cas, notamment la diffusion de vidéo par un média local - sans floutage - de personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

### **APSH**

Le DRH reconnaît ne disposer que de très peu de moyen pour permettre aux personnels en situation de handicap de disposer d'un accompagnant. Quelques situations seulement (2 ou 3) ont pu être débloquées en début d'année scolaire. Actuellement il n'y a plus de moyens disponibles pour créer de nouveaux APSH selon le DRH. Ce dernier promet de communiquer prochainement aux OS le nombre total de personnels dans l'académie qui devrait normalement bénéficier d'un APSH.

### **Contractuels**

Au sujet du gel de la période de 4 mois interruptive dans le calcul de l'ancienneté pour obtenir un CDI, le DRH se réfère aux dernières discussions avec la DGRH. Certaines discussions seraient en cours mais pour le moment, pas de modifications par rapport à la loi actuelle (pas de gel de la période). C'est donc une affaire qui reste à suivre.

Nous interpellons le DRH au sujet de collègues contractuelles en CDD et enceintes qui pourraient se voir éventuellement refuser un contrat alors que leur barème devrait le leur permettre. Ce dernier rappelle que, dans le cadre de l'égalité homme-femme, il ne peut pas y avoir de discrimination à ce sujet. Normalement, c'est déjà le cas au sein de la DPES nous assure-t-il, mais Il va vérifier auprès du service l'application de cette consigne. En revanche il nous signale le souci pour une infirmière enceinte pour laquelle aucun contrat n'a été proposé par la DPATE.

Un travail devrait débuter entre les différentes divisions et les ressources humaines afin d'harmoniser les pratiques en matière d'égalité homme-femme. La FSU continuera d'être très vigilante sur ce dossier.

### **Recours**

Certains sont encore en cours de traitement. Beaucoup de demandes ne relèvent cependant pas du recours selon les lignes directrices de gestion, mais de la révision d'affectation. Certaines situations ont pu être résolues en concertation avec les collègues.